



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 31/01/2021

COVID 19 – Fermeture des centres commerciaux de plus de 20 000 m²

Le Premier ministre a annoncé, le 29 janvier 2021, des mesures supplémentaires pour freiner au maximum l'épidémie tout en préservant le quotidien des Français. Les nouvelles mesures annoncées pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sont publiées dans le décret n°2021-99 du 30 janvier 2021 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043081402>.

Afin de limiter au maximum les brassages de population et de préserver les petits commerces, **les magasins de vente et centres commerciaux comportant un ou plusieurs bâtiments dont la surface utile cumulée est supérieure ou égale à 20 000 m² ne peuvent, à compter de ce jour, accueillir du public.** L'activité de retrait de commandes y est également interdite.

En Vendée, les centres commerciaux concernés par cette fermeture sont :

- Les Flâneries à La Roche-sur-Yon,
- Ylium aux Sables d'Olonne.

Les commerces alimentaires de ces grandes surfaces peuvent rester ouverts.

Les commerces fermés pourront bénéficier de mesures de soutien : du fonds de solidarité renforcé, de l'activité partielle sans reste à charge, de l'exonération des cotisations patronales et de l'aide au paiement des cotisations salariales. Enfin, l'ensemble des autres dispositifs exceptionnels de financement restent à disposition des entreprises, en particulier les prêts garantis de l'Etat.

Les jauges dans les commerces sont également renforcées :

- les établissements dont la surface de vente est inférieure à 8m² ne peuvent accueillir qu'un client à la fois,
- les établissements dont la surface de vente est comprise entre 8m² et 400m² ne peuvent accueillir un nombre de clients supérieur à celui permettant de réserver à chacun une surface de 8m²,
- les autres établissements ne peuvent accueillir un nombre de clients supérieur à celui permettant de réserver à chacun une surface de 10 m².

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon